

L'Autorité de la concurrence autorise, sous condition, le rachat des activités françaises du groupe Louis Delhaize (magasins Cora et Match) par Carrefour

Publié le 13 mars 2025

Le 25 octobre 2023, la Commission européenne a décidé de renvoyer l'examen de la reprise, par le groupe Carrefour des activités françaises du groupe Louis Delhaize, soit 186 magasins et l'ensemble des actifs immobiliers, à l'Autorité de la concurrence, en raison de « l'expertise spécifique » que celle-ci a développée dans ce secteur. En effet, l'Autorité a examiné de nombreuses opérations, passées^[1] ou en cours^[2], dans le secteur de la distribution alimentaire.

Ainsi, le groupe Carrefour a notifié à l'Autorité son projet d'acquisition le 3 juin 2024. L'Autorité a accordé au groupe Carrefour, à sa demande, une dérogation à l'effet suspensif du contrôle des concentrations qui lui a permis de réaliser l'opération sans attendre la décision de l'Autorité et ainsi procéder notamment aux changements d'enseigne des magasins. Cette dérogation ne préjugeait en rien de la décision finale prise par l'Autorité qui intervient ce jour.

Ainsi, après examen de l'opération d'acquisition, l'Autorité autorise le groupe Carrefour à prendre le contrôle des activités françaises du groupe Louis Delhaize sous réserve que sept magasins soient cédés à des enseignes concurrentes et qu'un contrat de franchise soit résilié au profit d'une enseigne concurrente, afin que les consommateurs puissent bénéficier d'alternatives suffisantes pour faire jouer la concurrence pour leurs achats de produits de grande consommation. Par ailleurs, l'opération est également conditionnée à la cession d'une galerie marchande attenante à l'un des magasins devant être cédés.

[1] Décisions de l'Autorité n° 24-DCC-255 du 28 novembre 2024 relative à la prise relative à la prise de contrôle exclusif à la prise de contrôle exclusif de 200 magasins anciennement sous enseigne Casino par la société ITM Entreprises et n° 24-DCC-288 du 13 décembre 2024 relative à la prise de contrôle exclusif de 25 points de vente du groupe Casino par Carrefour.

[2] Cession de 98 points de vente, anciennement Casino, au groupe Auchan, actuellement en cours d'examen.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 13 MARS 2025

L'Autorité de la concurrence autorise, sous condition, le rachat des activités françaises du groupe Louis Delhaize (magasins Cora et Match) par Carrefour

[Lire le communiqué de presse](#)